

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU COMITE SYNDICAL
DU MERCREDI 26 MARS 2025**

L'an deux mil vingt cinq, le vingt six mars, les membres du comité syndical du Syndicat du Bassin de l'Oudon se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon , sur la convocation qui leur a été adressée par le Président conformément aux articles L 5711-1, L5211-1, L 2121-10, L 2121-12 et L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

STRUCTURE	TITULAIRE	présent	excusé	SUPPLEANT	présent	excusé
ANJOU BLEU COMMUNAUTE	M. AILLERIE Pierre			Mme GRÉGOIRE Aline		
	M. BÉLIER Denis	1		M. HEULIN Pierre-Marie		
	M. BESNIER Michel			Mme BOURDAIS Marie-Paule	1	
	Mme BOULLAIS Sandrine	1		Mme DANJOU Anne	1	
	Mme BOULTOUREAU Magali			M. BESNIER Loïc	1	
	M. BRILLET Martial			M. BRUANT Joël		
	Mme CERISIER Isabelle	1		Mme CHAUVEAU Carine	1	
	M. COLAS Aurélien	1		Mme MERCAT Pascale		
	Mme COUE Françoise			M. CABRAL Joaquim		
	M. DELAUNAY Dominique			M. BALLE Matthieu	1	
	M. GASTINEAU Christophe			M. CHERÉ Nicolas		
	M. GATINEAU Régis			M. MARY Yves		
	M. GRIMAUD Gilles	1		M. FOURNIER Daniel		1
	M. HAMARD Benoît	1		M. ROBERT Jacques		
	M. MAHOT Marcel		1	M. BRETON Eric		
	M. PELLUAU Dominique	1		M. LARDEUX Dominique		1
	M. PERROIS Christian	1		M. ROCHEPEAU Pierre		
	M. ROBERT Anaël			M. ROBERT Bernard		
	M. RONCIN Joël	1		M. BIANC N'ZIE Patrick	1	
	M. ROUSSEZ Olivier			M. BOSSÉ Fabien		
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRAON	M. BERSON Christian			M. PICQUET Marc-Antoine		
	M. BESNIER Tony			M. POIRIER Romuald		
	M. CADOT René			M. CORNABAS LECOMTE Damien		

	M. CROSNIER Florent	1		M. VALLEE Jacky		1
	M. DELANOË Jean-Claude	1		M. GUILLAUMEUX Kévin		
	M. GAROT Rémi	1		M. HOUTIN Jean-Christophe		
	M. GAUCHER Olivier			M. MARQUET Julien		
	M. GAUMÉ Bruno	1		M. CHAMARET Richard		
	M. GENDRY Daniel			M. GIBOIRE Jean-Paul	1	
	M. GILLES Pierrick	1		M. JONCHERAY Adrien		
	M. GUILLET Vincent		1	M. HOUTIN Jérôme		
	M. GUION Ludovic			M. BELLANGER Jimmy		
	M. JÉGU Christel		1	M. MERLIER Claude		
	M. LAMY Anthony			M. BRETON Robert		
	M. LIVENAIS Norbert			M. BEDOUET Gérard		
	M. PENÉ Loïc	1		M. ROSSIGNOL Didier		
	M. POMMIER Sébastien			M. FRABOUL Yannick	1	
	M. RAIMBAULT Pascal		1	M. RAVARY Nicolas	1	
	M. RAMAUGER Dominique			M. GENDRY Hugues		1
	M. ROSSIGNOL Jérôme		1	M. BEUCHER Clément		
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DU HAUT ANJOU	M. CRUBLEAU Pascal		1	M. BUREAU Arnaud		1
	M. CHESNEAU Ludovic			M. VIGNAIS Vincent		
	M. DUBOSCLARD Hervé	1		M. BUCHER Anthony		1
	M. HAYER Jacky					
	M. LEBRETON Bruno			M. CHEVROLLIER Pascal		
	M. PERRAULT Sylvain			M. GABORIAUD Bernard	1	
LAVAL AGGLOMERATION	M. LABBÉ Michel	1		Mme BOISARD Véronique		
	M. MICHEL Louis	1		Mr PAILLARD Vincent		
VITRÉ COMMUNAUTE	Mme DE LA VERGNE Aude		1	M. BIZEUL Claude		
ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE	M. HENRY Patrick					
COMMUNAUTE DE COMMUNES CHATEAUBRIANT DERVAL	M. LORANT Gildas			M. GUILLET Cyrille		
PEUTON	M. LAUNAY André			M. LELOUP Roland		

Les délégués présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du comité syndical. Madame CERISIER Isabelle, a été nommée secrétaire de séance pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées.

Délégués en exercice : 52 - Nombre de présents : 28 (Titulaires = 18 ; suppléants = 10)

Le compte-rendu sommaire de la séance du 26/03/2025 a été affiché au centre administratif de Craon le 01/04/2025, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ordre du jour du comité syndical :

1. Administration et finances

- 1.1. Approbation du compte rendu de la séance précédente
- 1.2. Décisions prises par le président
- 1.3. Décisions prises par le bureau
- 1.4. Vote du compte de gestion 2024
- 1.5. Vote du compte administratif 2024
- 1.6. Vote de la reprise des résultats 2024
- 1.7. Validation du rapport annuel 2024

2. Dossiers techniques inondations

- 2.1. Retour sur les événements de crues 2024-2025
- 2.2. Exposé des différentes demandes et suites proposées

3. Dossiers techniques milieux aquatiques

- 3.1. Travaux de restauration de la continuité écologique et de l'hydromorphologie du Chéran à Congrier/Saint Saturnin du Limet
- 3.2. Engagement de l'opération de création et de restauration de mares sur le Chéran
- 3.3. Accord cadre à bons de commandes pour la restauration des milieux aquatiques (marché de travaux)
- 3.4. Accord cadre à bons de commandes pour l'entretien des milieux aquatiques (marché de services)

4. Examen des dossiers pour avis

5. Etat d'avancement des études, travaux et communication

6. Questions diverses



1. ADMINISTRATION ET FINANCES

1.1. Approbation du compte rendu de la séance précédente

Présentation : M Gilles GRIMAUD

Le compte rendu de la séance du 22 janvier 2025 est consultable sur www.bvoudon.fr

<http://www.bvoudon.fr/qui-sommes-nous/le-bassin-de-l-oudon/les-comptes-rendus-de-reunions>

Vote : unanimité

1.2. Décisions prises par le président

Présentation : M Gilles GRIMAUD

Achat ou Décisions	Prestataires	Montant
Inondations		
Prises de vues par drone pour inondations	ANJOU DRONE	360,00 €
Prises de vues par drone pour inondations 29/01/2025	ANJOU DRONE	360,00 €
Prises de vues par drone pour inondations 30/01/2025	ANJOU DRONE	360,00 €
bloque crémaillère ouvrage du Tertre	CHRISTOPHE CHEVALIER	- €

Achat ou Décisions	Prestataires	Montant
Général		
Galettes pour vœux du Président - séance du 22/01/2025	GAIGEARD	59,70 €
Renouvellement des licences UTM routeur bureau Segré	KIRSCH	479,18 €

Achat ou Décisions	Prestataires	Montant
Milieux aquatiques		
remplacement silencieux Partner Nord	ADM GROSBOIS	292,45 €

Autres décision du Président :

	Signature de marchés	type de marché	coût HT	
	désignation du marché		maximum	prestataire retenu
QUALITE TRANSFERT	Diagnostics agro-environnementaux d'exploitation en vue d'un engagement en MAEC (Mesure Agro-Environnementale et Climatique) sur le Bassin de l'Oudon	Accord cadre multi-attributaire - marché de service	210 000,00 €	Chambre d'agriculture Pays de
				CER France Mayenne Sarthe
				ACTIS environnement

Discussion :

Madame Anne DANJOU souhaite voir les photos prises par drone.

1.3. Décisions prises par le bureau

Séance du 12 février 2025

- Demandes de subventions auprès des départements 49 et 53 pour l'enlèvement des embâcles et la lutte contre les espèces végétales exotiques envahissantes à hauteur de 50 000 € TTC de dépenses.

1.4. Vote du compte de gestion 2024

Le compte de gestion est joint à la présente note explicative de synthèse.

Présentation : Gilles GRIMAUD

Proposition de délibération

EXPOSE

Monsieur Gilles GRIMAUD présente au comité syndical le compte de gestion 2024, dressé par monsieur le Trésorier de Château-Gontier-sur-Mayenne, relatif au budget du Syndicat du bassin de l'Oudon dont les résultats de ces comptes sont conformes à ceux du compte administratif de l'exercice 2024.

Il se présente comme suit :

COMPTE DE GESTION 2024

BUDGET PRINCIPAL 38100	Section de fonctionnement		Section d'investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	2 091 706,95 €	2 073 104,29 €	1 154 292,21 €	1 510 672,56 €
Résultat de l'exercice	18 602,66 €			356 380,35 €
Résultats reportés		1 086 168,60 €	518 750,93 €	
Résultat de clôture		1 067 565,94 €	162 370,58 €	

Le comité syndical,
Après en avoir délibéré,

- Approuve le compte de gestion 2024 du Syndicat du Bassin de l'Oudon,
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Vote : Unanimité

1.5. Vote du compte administratif 2024

Le tableau de synthèse est joint à la présente note explicative de synthèse. Il sera distribué en séance.

Présentation : Gilles GRIMAUD

Proposition de délibération

EXPOSE

Monsieur Gilles GRIMAUD présente au comité syndical le compte administratif 2024.

Il se présente comme suit :

Compte administratif Budget Principal (38100)

Compte	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Compte Administratif 2024				
Opérations de l'exercice	2 091 706,95 €	2 073 104,29 €	1 154 292,21 €	1 510 672,56 €
Résultat de l'exercice	18 602,66 €			356 380,35 €
Résultats 2023 reportés		1 086 168,60 €	518 750,93 €	
Résultat de clôture		1 067 565,94 €	-162 370,58 €	
RAR 2024			456 974,46 €	616 605,00 €
Résultat corrigé		1 067 565,94 €	-2 740,04 €	

Désignation des budgets	Résultat de fonctionnement	Résultat d'investissement	Résultat de clôture	Solde des restes à réaliser	Résultat de clôture corrigé
Budget PRINCIPAL (38100)	1 067 565,94 €	-162 370,58 €	905 195,36 €	159 630,54 €	1 064 825,90 €
Total			905 195,36 €		1 064 825,90 €

CHAPITRE	LIBELLE	BUDGET 2024	CA 2024
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 372 669,00	1 061 516,54
012	CHARGES DE PERSONNEL	733 611,00	730 168,01
65	INDEMNITES ELUS	62 550,00	63 946,71
65	AUTRES CHARGES DE GESTION (subv + inf. nuage)	47 969,34	45 780,24
66	CHARGES D'INTERET	19 296,00	15 238,47
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 950,00	5 950,00
6815	DOTATIONS AUX PROVISIONS	20 000,00	20 000,00
022	DEPENSES IMPREVUES	0,00	0,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INV.	1 028 054,60	0,00
042	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	155 000,00	149 106,98
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		3 445 099,94	2 091 706,95
013	REMBOURSEMENT SUR PERSONNEL	0,00	1 019,17
74	PARTICIPATIONS	799 130,00	814 361,72
74	SUBVENTIONS	1 491 832,00	1 164 446,57
73	IMPOTS ET TAXES	0,00	0,00
70	REMBOURSEMENT AUTRES REDEVABLES	0,00	34 487,50
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	117,16
78	REPRISE SUR PROVISIONS	12 969,34	12 969,34
042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS - SUBV	55 000,00	45 702,83
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		2 358 931,34	2 073 104,29
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		-1 086 168,60	-18 602,66
	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	1 086 168,60	1 086 168,60
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT TOTAL		0,00	1 067 565,94
16	REMBOURSEMENT CAPITAL EMPRUNTS	73827	70 905,76
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	563541,08	218 829,60
204	SUBVENTION EQUIPEMENT VERSEE	0	0,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	89462,87	28 665,32
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1382627,73	457 485,55
458	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	130933	93 219,21
020	DEPENSES IMPREVUES	0	0,00
040	AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS	55000	45 702,83
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	500000	239 483,94
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		2 795 391,68	1 154 292,21
10222	FCTVA	185276	133 653,60
1068	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	0	0,00
13	SUBVENTIONS	1998707	909 861,04
16	EMPRUNT	224680	0,00
458	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	130933	78 567,00
238	REMBOURSEMENT AVANCES VERSEES	0	0,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1028054,6	0,00
040	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	155000	149 106,98
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	500000	239 483,94
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		4 222 650,60	1 510 672,56
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		1 427 258,92	356 380,35
	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	-518 750,93	-518 750,93
RESULTAT D'INVESTISSEMENT TOTAL		908 507,99	-162 370,58
RESULTAT GLOBAL		908 507,99	905 195,36

Monsieur Gilles GRIMAUD, Président, ne prenant pas part au vote et ayant quitté la séance,
 Le comité syndical,
 Après en avoir délibéré,
 Approuve le compte administratif 2024,
 Prend acte des restes à réaliser,
 Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à cette affaire,

Discussion :

Monsieur Samuel MIGNOT présente le compte administratif par service à l'aide de diagrammes pour se rendre compte des proportions des programmes d'actions en dépenses et en recettes.

Madame Anne DANJOU – On ne retrouve pas les chiffres dans le tableau des chiffres par rapport au diagramme présenté.

Monsieur Gilles GRIMAUD répond que les diagrammes présentent la réalité des dépenses et recettes par service, fonctionnement et investissement confondus. Il n'y a pas les opérations d'ordre entre sections de fonctionnement et d'investissement.

Madame Anne DANJOU interroge sur la répartition des charges de personnels. Elle remarque une grosse différence entre le service milieux aquatiques et le service inondations.

Madame Régine TIELEGUINE répond que le service milieux aquatiques comprend 4 techniciens pour environ 800 km de cours d'eau alors que le service inondations comprend 0,6 ETP dédiés à la gestion des 15 ouvrages de lutte contre les inondations. En 2024 et 2025, avec les crues, le personnel a passé en réalité plus de temps sur la partie inondations.

Monsieur Gilles GRIMAUD quitte la salle.

Monsieur Louis MICHEL demande s'il y a des questions et propose de passer au vote.

Vote : unanimité

1.6. Vote de la reprise des résultats 2024

Présentation : Gilles GRIMAUD

Proposition de délibération

EXPOSE

Les membres du comité syndical,

Après avoir entendu le compte administratif 2024 voté ce jour, statuent sur l'affectation des résultats de l'exercice 2024 du budget, dont voici la synthèse :

	pour info, par service					RESULTAT GLOBAL 2024
	SERVICE INONDATIONS	SERVICE CLE	SERVICE QUALITE QUANTITE	SERVICE MILIEUX AQUATIQUES	SERVICE LIFE	
RESULTATS DE FONCTIONNEMENT 2024, A AFFECTER	-39 318,65	130 344,52	-171 178,06	1 209 567,49	-61 849,36	1 067 565,94
RESULTATS D'INVESTISSEMENT 2024 (1)	-116 174,44	20 403,38	66 481,76	110 479,23	-243 560,51	-162 370,58
RESTES A REALISER 2024 - DEPENSES (2)	86 184,38	8 126,00	0,00	236 001,90	80 829,40	411 141,68
RESTES A REALISER 2024 - RECETTES (3)	100 225,00	0,00	8 000,00	796 832,00	122 074,00	1 027 131,00
EXCEDENT DE FINANCEMENT (1)-(2)+(3)	-102 133,82	12 277,38	74 481,76	671 309,33	-202 315,91	453 618,74

Constatant que le compte administratif global 2024 présente les résultats suivants :

- Excédent de la section de fonctionnement pour 1 067 565.94 € à affecter,
- Déficit global à la section d'investissement pour 162 370.58 €
- Restes à réaliser en dépenses d'investissement : - 456 974.46 €

- Restes à réaliser en recettes d'investissement : 616 605.00 €
- Solde des restes à réaliser 2024 : + 159 630.54 €

Le comité syndical,

Après avoir voté les comptes administratifs 2024,

Compte tenu du résultat d'investissement 2024 et du solde des restes à réaliser 2024, il faut affecter la somme de 2 740.04 € au compte 1068 en recettes d'investissement.

- Décide d'affecter les résultats suivants sur le budget supplémentaire 2025 (38100) qui sera voté à la séance du mois de juin 2025 :

Recettes de fonctionnement

002 – Excédent de fonctionnement reporté 1 064 825.90 €

Recettes d'investissement

1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé 2 740.04 €

Dépenses d'investissement

001 – Déficit d'investissement reporté 162 370.58 €

AFFECTATION DES RESULTATS 2024		
Affectation résultat global 2024 de fonctionnement au Budget supplémentaire du Budget Principal (38100)	Dépenses	Recettes
Résultat de fonctionnement 2024 à affecter	0,00 €	1 067 565,94 €
Solde GLOBAL d'exécution d'investissement 2024	162 370,58 €	
Solde GLOBAL 2024 des restes à réaliser en investissement	0,00 €	159 630,54 €
Total des soldes	162 370,58 €	159 630,54 €
Excédent de financement	2 740,04 €	
Affectation au 1068 en recettes d'investissement - BUDGET supplémentaire 2025 - budget principal (38100) (au minimum couverture du besoin de financement)		2 740,04 €
Report au 002 en recettes de fonctionnement - BUDGET supplémentaire 2025 - budget principal (38100) (résultat à affecter - affectation au 1068)		1 064 825,90 €

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Vote : unanimité

1.7. Validation du rapport annuel 2024

Le projet de rapport annuel 2024 est joint à la présente note explicative de synthèse.

Présentation : M Gilles GRIMAUD

Proposition de délibération

EXPOSE

Le rapport annuel 2024 du Syndicat du Bassin de l'Oudon est présenté ce jour en séance.

Le comité syndical,

Après en avoir délibéré,

- Approuve le rapport annuel 2024 du Syndicat du Bassin de l'Oudon ci-annexé,
- Dit qu'il sera adressé aux structures membres pour présentation aux assemblées,
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Discussion :

Monsieur Gilles GRIMAUD souligne que les actions sont très diversifiées. Il est important d'être synthétique et d'imaginer les actions.

Madame Anne DANJOU demande s'il est possible d'avoir plus de détails ?

Monsieur Gilles GRIMAUD répond qu'il est possible d'accéder au site internet pour plus avoir plus de précisions sur les actions.

Monsieur Louis MICHEL demande que les photos de couverture et de fin de présentation soient légendées (lieu).

Vote : unanimité

2. DOSSIERS TECHNIQUES INONDATIONS

2.1. Retour sur les évènements de crues 2024-2025

Présentation : M Louis MICHEL et intervention de Mme Géraldine COMMERE

Un retour sur les évènements de crues du mois de juin 2024 a été présenté et discuté au comité syndical du 3 juillet 2024. De nouveaux évènements dommageables ont touché le sud du bassin versant au mois de septembre 2024, octobre 2024 et au cours de l'hiver 24-25.

Le syndicat a demandé un appui de l'État pour comprendre les évènements et améliorer la prévision. Exposé en séance.

Discussion :

Madame Géraldine COMMERE présente dans le détail les évènements de crue 2024-2025 (voir diaporama).

Monsieur Gilles GRIMAUD explique que l'activation des ouvrages en dehors de la période hivernale est compliquée. Il faut tenir compte des cultures et des animaux dans les champs. Il faut aussi obtenir l'accord des Préfets et informer les riverains pour qu'ils enlèvent le bétail.

Monsieur Pierrick GILLES demande si le site de la Rincerie a un impact sur Craon ? Il permet de retenir l'eau de l'Uzure, qui afflue dans l'Oudon après Craon, mais cette rétention doit faciliter l'écoulement de l'Oudon après Craon ?

Madame Géraldine COMMERE répond que ce site n'a pas d'impact sur Craon. Le volume retenu n'est pas assez significatif et doit l'être au bon moment par rapport à la crue de l'Oudon.

Monsieur Louis MICHEL dit qu'il faut être attentif à l'horloge des crues, ce n'est jamais pareil.

Madame Anne DANJOU souligne qu'il n'y a aucun site de stockage en amont de Craon.

Monsieur Gilles GRIMAUD rappelle que le syndicat a essayé de protéger les Craonnais avec un projet à l'étang de Guéhardière. Ce projet a été abandonné pour diverses raisons indépendantes de la volonté du syndicat.

Monsieur Gilles GRIMAUD rappelle que le programme a été imaginé en 2000. Il est basé sur un ralentissement dynamique des crues avec gestion des grands étangs existants et création de retenues temporaires.

Les aménagements ont été réalisés grâce aux subventions de l'Europe, de l'Etat, de la Région et des Départements. Cependant après la tempête Xynthia, il y a eu un arrêt des subventions pour le programme. L'État a priorisé l'entretien et la surveillance des digues existantes et mis un coup d'arrêt aux nouveaux projets de digues et ouvrages de protection contre les inondations. Le programme engagé sur le bassin versant de l'Oudon n'est donc pas allé jusqu'au bout.

Madame Géraldine COMMERE précise que 85 % de l'objectif a été atteint.

Monsieur Gilles GRIMAUD ajoute que l'on s'est basé sur la crue de référence de 1996. Si les ouvrages sont submergés par des crues supérieures à 1996, on ne peut plus rien faire pour protéger les biens.

Monsieur Gilles GRIMAUD conclut que ce n'est pas pour cela que l'on ne va pas poursuivre les réflexions pour protéger Craon.

2.2. Exposé des différentes demandes et suites proposées

Présentation : M Louis MICHEL

Le syndicat est également sollicité par des intercommunalités, communes ou particuliers au titre de sa compétence de prévention des inondations pour apporter un soutien technique, notamment à la compréhension des phénomènes et à la recherche de solutions.

Exposé en séance sur les différentes sollicitations et suites proposées par les membres du bureau.

Discussion :

Madame Anne DANJOU est étonnée qu'il n'y ait pas de demande de Segré ?

Elle demande une réunion publique à Segré. Les gens ont besoin de s'exprimer.

Monsieur Gilles GRIMAUD – A Saint Aubin du Pavoil, secteur le plus touché, les gens savent qu'il y a des risques et connaissent les limites des aménagements réalisés. Les habitants ont adapté leurs habitations. Une opération programmée d'amélioration de l'habitat en 2014 avait permis des aides. Il y a également une opération en cours sur la communauté de communes des Vallées du Haut Anjou sur le secteur des basses vallées angevines.

Madame Anne DANJOU demande quelle est notre responsabilité en tant que syndicat avec la compétence « prévention des inondations » ? Elle évoque la mise en cause d'une communauté de communes par un assureur.

Monsieur Louis MICHEL répond qu'il s'agit d'un cas où la communauté de communes ne remplirait pas ses obligations au titre de sa compétence obligatoire « GE.M.A.P.I. »¹. Ce n'est pas le cas du Syndicat du Bassin de l'Oudon, qui agit à la place des communautés de communes dans le cadre d'un transfert de compétence.

Monsieur Pierrick GILLES demande des précisions sur les Atlas des Zones Inondables (AZI). Est-ce que tout le territoire est couvert ? est-ce que ces zones sont reportées aux documents d'urbanisme ? Il regrette que les notaires ne fassent pas forcément leur travail d'information des acheteurs.

Monsieur Gilles GRIMAUD précise que les PPRI vont plus loin, ils sont obligatoirement reportés dans les documents d'urbanisme.

Madame Géraldine COMMERE rappelle que les AZI n'ont pas une portée réglementaire. Elle cite les documents existants sur le bassin versant de l'Oudon.

- PPRI de Craon – 2004
- PPRI Val Oudon – Mayenne de Châtelais (49) à Grez-Neuville (49) – 2005
- PPRI des affluents de l'Oudon (49) du Bourg d'Iré (Verzée), Chazé sur Argos (Argos) et Vern d'Anjou (Hommée) jusqu'à Sainte Gemmes d'Andigné au point de raccordement avec le PPRI Val Oudon – Mayenne. -2009
- Atlas des zones inondables en Mayenne – Oudon et ses affluents
- Atlas des zones inondables en Maine et Loire – Oudon et ses affluents

Lien d'accès sur notre site Internet : <https://bvoudon.fr/inondation/prevention/les-zones-inondables>

Madame Anne DANJOU regrette certaines erreurs dans ces documents.

Monsieur Joël RONCIN indique que les atlas sont encore moins fiables que les PPRI.

Madame Régine TIELEGUINE conseille d'intégrer les zones inondables aux documents d'urbanisme. C'est le plus efficace car l'échelle est plus précise, cela oblige les communes à adapter la carte de l'État initialement au 1/25 000^e à une échelle cadastrale.

¹ Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

Madame Régine TIELEGUINE présente les modalités de financement du plan de gestion du risque inondations. Cf. diaporama.

Monsieur Gilles GRIMAUD constate que les travaux ont été faits sur le bassin versant de l'Oudon au bon moment pour bénéficier des aides.

Monsieur Aurélien COLAS - Les programmes de plantations de haies participent à la diminution du risque.

Monsieur Christian PERROIS – L'effet des plantations se ressentira dans 20 ans. Il faut effectivement passer à du préventif. Madame Géraldine COMMERE l'a dit dans son exposé, la présence de végétation sur les sols a réduit l'ampleur de la crue du mois de juin 2024. Il faudrait avoir les mêmes freins en hiver. On va essayer sur le Chéran dans le cadre du programme LIFE.

Monsieur Gilles GRIMAUD – On va demander si on peut bénéficier d'un PAPI² ou se rattacher à un PAPI existant. S'il n'y a pas de financement on ne pourra rien faire. La surface du syndicat n'est pas suffisante pour financer un programme sans des aides.

Monsieur Rémi GAROT - Il faut rester prudent. A Cossé-le-Vivien, il est tombé 140 mm en moins d'1,5 heures, on ne peut pas gérer de tels événements.

3. DOSSIERS TECHNIQUES MILIEUX AQUATIQUES

3.1. Travaux de restauration de la continuité écologique et de l'hydromorphologie du Chéran à Congrier/Saint Saturnin du Limet

Présentation : M Jean-Claude DELANOË

Proposition de délibération

EXPOSE

Lors du comité syndical du 27 novembre 2024, le scénario d'aménagement pour la restauration du Chéran sur les communes de Congrier et de Saint-Saturnin-du-Limet a été présenté. La phase projet a été engagée pour finaliser le dossier. Le projet est identique au scénario retenu.

Il est proposé de passer à la phase travaux. Cette opération est réalisée en concertation avec les acteurs locaux.

Le montant estimatif est de 250 000 € H.T. financé dans le cadre du CTeau et du LIFE Chéran à hauteur de 80 %.



LIFE19 IPE/FR/000007 REVERS'EAU

Le comité syndical,

Sur proposition du comité de pilotage de l'opération,

Sur proposition du bureau,

Après en avoir délibéré,

Valide le projet final,

Décide d'engager la phase travaux pour un montant estimatif de 250 000.00 € HT,

Décide de solliciter l'aide des partenaires financiers, dans le cadre du CTeau et du LIFE Chéran; au maximum de leur possibilité,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette affaire,

² Programme d'actions de prévention des inondations

Discussion :

Monsieur Joël RONCIN - On arrive à la phase travaux. Les scénarios avaient été présentés au comité syndical en fin d'année, il n'y a pas eu de modification du scénario retenu. La concertation avait été difficile avec les acteurs locaux. Finalement, ils ont accepté le scénario le plus ambitieux.

Vote : unanimité

3.2. Engagement de l'opération de création et de restauration de mares sur le Chéran

Présentation : M Jean-Claude DELANOË

Proposition de délibération

EXPOSE

Dans le cadre du LIFE REVERS'EAU Chéran, le Syndicat du Bassin de l'Oudon a l'objectif de créer et de restaurer 21 mares. Durant l'inventaire des plans d'eau du Chéran dans le cadre du Projet de Territoire pour la Gestion quantitative de l'Eau, des propriétaires ont évoqué le souhait de voir leur mare restaurée.

Il est proposé d'engager un prestataire en maîtrise d'œuvre pour créer et restaurer 21 mares. L'opération est prévue sur 3 ans de 2025 à 2027.

Le montant estimatif est de 35 000 € H.T. financé à hauteur de 80 % dans le cadre du CTEau et du LIFE Chéran.



LIFE19 IPE/FR/000007 REVERS'EAU

Le comité syndical,

Sur proposition du bureau,

Après en avoir délibéré,

Valide le projet et décide d'engager la phase maîtrise d'œuvre pour un montant estimatif de 35 000.00 € HT,

Décide de solliciter l'aide des partenaires financiers, dans le cadre du LIFE Chéran et du CTEau, au maximum de leur possibilité,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette affaire,

Vote : Unanimité

3.3. Accord cadre à bons de commandes pour la restauration des milieux aquatiques (marché de travaux)

Présentation : M Joël RONCIN

Proposition de délibération

EXPOSE

Afin de mettre en œuvre les travaux prévus dans le cadre du CT Eau, le syndicat a recours à un marché de travaux multi-attributaires à bons de commande.

Compte tenu de l'importance des travaux réalisés, le montant maximum des travaux pour le marché actuel va être bientôt atteint.

Il est donc proposé de lancer une nouvelle consultation.

Ce nouveau marché multi-attributaires (3 titulaires maximum) se place dans une logique de développement durable et intègre la dimension environnementale, la dimension sociale et la

dimension économique. Il sera conclu pour une durée de 2 ans + 1 an. Le montant maximum des travaux est fixé à 900 000 € H.T.

Il est précisé que la passation du marché ne préjuge pas de l'engagement des travaux qui se font sur décision du comité syndical (ou du bureau dans le cadre du budget) et par bons de commande. Le syndicat n'est pas contraint à un minimum de commande.

Le comité syndical,

Sur proposition du bureau,

Après en avoir délibéré,

Décide d'engager un marché de travaux multi-attributaire à bons de commandes pour la restauration de la morphologie du lit mineur, des zones humides et de la petite continuité écologique,

Fixe le montant estimatif des travaux au maximum à 900 000 € HT,

Approuve le dossier de consultation des entreprises,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Vote : unanimité

3.4. Accord cadre à bons de commandes pour l'entretien des milieux aquatiques (marché de services)

Présentation : M Joël RONCIN

Proposition de délibération

EXPOSE

L'accord cadre actuel arrive à échéance le 15 septembre 2025. Il est proposé de relancer une nouvelle consultation pour assurer l'entretien des milieux aquatiques et des sites de sur-stockage pour limiter les effets des crues.

Il s'agit d'un marché de services multi-attributaires (3 titulaires maximum) à bons de commande, pour un montant maximum de 200 000 € HT.

Les prestations font l'objet de 4 lots séparés :

- Lot n° 1 : Gestion des plantes indésirables et envahissantes
- Lot n° 2 : Entretien sélectif de la végétation et enlèvement manuel des embâcles
- Lot n° 3 : Enlèvement mécanisé des embâcles
- Lot n° 4 : Entretien mécanisé et petites réparations

Ce marché se place dans une logique de développement durable et intègre la dimension environnementale, la dimension sociale et la dimension économique.

Il sera conclu pour une durée de 24 mois, reconductible 1 fois pour 12 mois.

Il est précisé que la passation du marché ne préjuge pas de l'engagement des travaux qui se font sur décision du comité syndical (ou du bureau dans le cadre du budget) et par bons de commande. Le syndicat n'est pas contraint à un minimum de commande.

Le comité syndical,

Sur proposition du bureau,

Après en avoir délibéré,

Décide d'engager un marché de services multi-attributaires à bons de commandes pour l'entretien des ouvrages hydrauliques et des milieux aquatiques dans une logique de développement durable, programme 2023/2025,

Fixe le montant estimatif maximum du marché à 200 000 € HT, avec les lots suivants :

N° Lot	Intitulé des lots	Montant maximum HT
Lot n° 1	Gestion des plantes indésirables et envahissantes	60 000,00 €
Lot n° 2	Entretien sélectif de la végétation et enlèvement manuel des embâcles	40 000,00 €
Lot n° 3	Enlèvement mécanisé des embâcles	40 000,00 €
Lot n° 4	Entretien mécanisé et petites réparations	60 000,00 €

Approuve le dossier de consultation des entreprises,
Autorise Monsieur le Président, ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Vote : Unanimité

4. EXAMEN DES DOSSIERS POUR AVIS

Présentation : M Louis MICHEL

Les assemblées sont consultées sur les enjeux du futur Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.D.A.G.E.) et Plan de Gestion des Risques Inondations (PGRI) en préparation pour la période 2028-2033. Les avis étaient attendus avant le 25 mars 2025. Le bureau du syndicat a fait part de ses remarques.

La consultation reste ouverte pour le grand public jusqu'au 25 mai 2025, les délégués peuvent participer individuellement.



Discussion :

Monsieur Louis MICHEL – On est dans le temps long pour la révision du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux qui entrera en vigueur en 2028. Il s'agit d'une première réflexion sur les enjeux liés à l'eau.

5. ETAT D'AVANCEMENT DES ETUDES, TRAVAUX ET COMMUNICATION

Présentation en séance. Cf. diaporama.

6. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Gilles GRIMAUD clôt la séance à 22h45.

La secrétaire de séance,